

COMMUNE DE PLERGUER
EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Réunion du 06 octobre 2016
Séance n° 2016 – 09

Nbre de conseillers en exercice : 19 Présents : 13 Votants : 14

L'an deux mille seize, le six octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BEAUDOIN, Maire

Présents : Monsieur Le Maire, Jean-Luc BEAUDOIN

Mesdames Karine Norris-Ollivier, Chantale Corbeau, Janine Penguen, Angélique Restoux, Odile Noël, Sylvie Troude

Messieurs Raymond Dupuy, Jean-Louis Bienfait, Dieter Frieling, Stéphane Le Potier, Stéphane Loyant, Michel Roger,

Absents excusés : Chantal Adam, Serge Auffret

Absents : Jean-Pierre Bouaissier, Henri Ruellan, Daniel Brindejone

Procuration : Madame Monique Le Gall donne procuration à Jean-Louis Bienfait

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane Le Potier a été nommé secrétaire

Date de convocation : 03 octobre 2016

Ordre du Jour :

- Offre médicale – Modalités d'accueil d'un nouveau médecin – Locaux – Modification et complément.

Ouverture de la séance à 19h35

Monsieur Le Maire constate que le quorum est atteint.

Monsieur Le Maire excuse Chantal Adam et Serge Auffret. Ce dernier a adressé un courrier que Monsieur Le Maire a lu informant le conseil municipal de son absence, celui-ci justifiant son absence par le non-respect du délai de convocation de 3 jours francs.

Monsieur Le Maire indique qu'il a fait un courrier de réponse à Monsieur Serge Auffret lui indiquant qu'il avait réuni le conseil en procédure d'urgence comme c'est indiqué dans le courrier de convocation et que dans ce contexte le délai est de 1 jour franc.

Avant de délibérer sur l'ordre du jour, Monsieur Le Maire donne des explications sur l'urgence de ce conseil municipal.

Tout d'abord c'est un dossier dont on a déjà parlé lors du dernier conseil municipal et que ce 2^{ème} rapport a pour objectif de régulariser quelques modifications administratives pour finaliser la mise en œuvre.

Depuis ce conseil, les 2 médecins sont partis et on a un médecin qui attend pour venir alors que chaque jour compte pour l'accès aux soins des habitants.

Le vendeur, bien que la négociation ait été aboutie, a remis en cause quelques points dont il faut tenir compte.

Les conditions de l'urgence sont donc parfaitement réunies, dans l'intérêt des habitants de Plerguer.

**Objet : Offre médicale – Modalités d'accueil d'un nouveau médecin – Locaux –
Modification et complément**

Par délibération n°2016-08-001, le conseil municipal a validé l'acquisition d'un pavillon situé au 4 Rue Pierre Romé pour l'accueil d'un nouveau médecin à Plerguer, avec une période transitoire de location.

Le présent rapport a pour objet :

- de moduler les conditions de location
- de procéder aux régularisations budgétaires nécessaire aux versements des fonds (indemnité d'immobilisation, dépôts de garantie, frais d'acte, emprunt).

S'agissant des modalités de location, suite à une évolution récente de l'offre du vendeur, il est proposé de limiter la durée de location à 2 mois (au lieu de 3 mois) le loyer mensuel étant porté à 700 €.

S'agissant des régularisations budgétaires, elles sont de 2 ordres :

- les indemnités d'immobilisation, les dépôts de garantie et autres provisions
- le coût d'acquisition et l'emprunt.

a) Indemnité d'immobilisation, dépôt de garantie, provision....

Au titre de la promesse de vente et de la convention d'occupation, il est proposé d'inscrire :

En investissement dépenses : article « 275 – dépôts et cautionnements versés » : + 16 500 €

par virement de l'article « 020- dépenses imprévues » : - 10 000 € et de l'article « 2313-167 –

programme école des badiou » : - 6 500 €

b) Le coût d'acquisition et l'emprunt

Sur la base d'un coût d'acquisition de 154 000 €, il est proposé d'inscrire :

en investissement

dépenses : « article 21318-189 – programme maison médicale » : 154 000 €

recettes : « 1641 – emprunt » : 139 000 € et l'article « 275 –dépôts et cautionnements

versés » : 15 000 €.

A une demande de précision de Dieter Frieling, Monsieur Le Maire précise que le Docteur Angeletti remplacera le Docteur Colussi à l'EHPAD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par un vote à main levée :

Votants : 14 – abstention : 0 – contre : 0 et pour : unanimité

- Approuve la décision de louer le bien à titre transitoire sur une durée de 2 mois pour un loyer mensuel de 700 €
- Dit que le loyer sera de 500 € par mois pendant la période transitoire
- Approuve les inscriptions budgétaires telles que décrits dans le rapport
- Autorise Monsieur le Maire à souscrire un emprunt nécessaire correspondant
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents ayant trait à ce dossier

Signatures :

Membres présents	Signatures
BEAUDOIN Jean-Luc	
DUPUY Raymond	

CORBEAU Chantale	
NORRIS-OLLIVIER Karine	
PENGUEN Janine	
BIENFAIT Jean-Louis	
FRIELING DIETER	
LE POTIER Stéphane	
LOYANT Stéphane	
NOËL Odile	
RESTOUX Angélique	
ROGER Michel	
TROUDE Sylvie	